

Toulouse, le 5 février 2013

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

TOULOUSE (31) 28.12.12

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN reçoit la lettre d'un témoin (T1) datée du 3 janvier 2013, décrivant l'observation d'un phénomène lumineux ayant eu lieu le 28 décembre 2012 à 21h45 sur l'autoroute A61 en direction de Toulouse un peu avant l'aire de service Toulouse sud.

Suite à un problème d'ordinateur, le témoin n'a pu remplir le questionnaire standard et l'envoyer au GEIPAN. Le témoin s'est ensuite rendu à la gendarmerie de Muret « brigade autoroute » mais aucun procès verbal n'a été établi.

Le lendemain de l'observation, le témoin s'est rendu sur les lieux mais n'a rien remarqué de particulier.

Le 16 janvier 2013 le GEIPAN missionne un enquêteur et le charge de contacter le témoin. Un rendez-vous est pris au domicile du témoin le vendredi 18 janvier pour un entretien permettant de détailler et de préciser certains points. L'enquêteur remet au témoin le questionnaire papier et rendez-vous est pris pour se rendre sur le lieu d'observation le lundi suivant 19 janvier pour effectuer quelques mesures, repérer des traces éventuelles et prendre des photos de l'environnement.

2- DESCRIPTION DU CAS

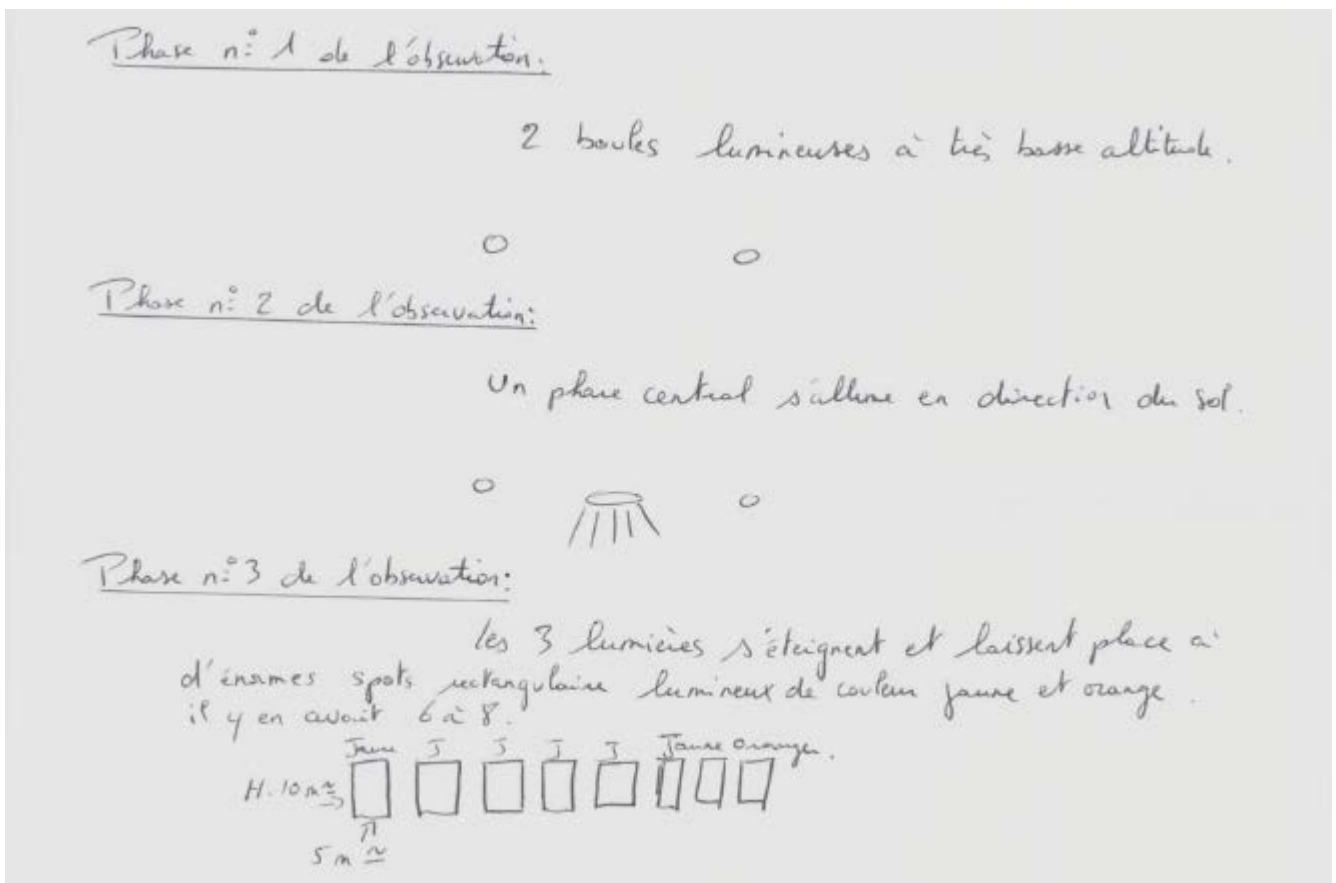
Le témoin décrit son observation dans la lettre manuscrite envoyée au GEIPAN. Le 28 décembre 2012, le témoin circule à 130 km/h sur l'autoroute A61 voie de droite en direction de Toulouse. Il fait nuit et il y a beaucoup de circulation.

« ...Donc, seul en voiture, il était 21h45 environ tout d'abord, j'aperçois 2 lumières horizontalement alignées, très espacées. Je me dis que ce doit être un avion, mais il était à très basse altitude. Puis un phare central s'allume en direction du sol. D'un coup les trois lumières s'éteignent et laissent place à d'énormes spots lumineux d'une dizaine de mètres de haut et cinq mètres de large. Ils avaient une forme rectangulaire, qui éclairaient d'une manière horizontale. Ils se mirent à clignoter les uns après les autres successivement, de couleur jaune et orange. Il y en avait 6 ou 8.il se trouvait devant moi à ma droite, à une vingtaine de mètres du bord de l'autoroute et à une quinzaine de mètres de haut ».

Le témoin aperçoit nettement une borne téléphonique de secours que le lendemain en se rendant sur les lieux il identifiera comme étant la borne E12 numéro 152. Il est impressionné par ce qu'il voit et précise que les rectangles lumineux ont éclairé l'intérieur de sa voiture. Il pense ne pas être le seul témoin et s'arrête 600 mètres plus loin à l'aire de repos « Toulouse sud » mais n'observe plus le phénomène.

Le questionnaire et les précisions lors de l'entretien apportent des informations supplémentaires :

- la durée de l'observation est d'environ une vingtaine de secondes
- les trois quart du temps d'observation concernent les trois lumières de couleur blanche qui sont immobiles. Celles-ci s'éteignent alors et deux secondes plus tard apparaissent les rectangles lumineux clignotants que le témoin situe à une quinzaine de mètres de hauteur. Les rectangles forment un plan vertical qui ne semble pas incurvé.
- la taille apparente d'un rectangle correspond à une feuille A4 au bout de son bras tendu. Le témoin estime la superficie du phénomène à la moitié d'un terrain de football.
- Il n'y a pas de traînée ni de halo.
- Le conducteur n'entend que le bruit de son véhicule et celui affaibli de la circulation. Il roule en code sur la file de droite ; en apercevant les boules lumineuses sur sa droite, il ralentit et estime possible qu'à ce moment il a pu être doublé par les véhicules roulant sur la file de gauche.



Description des phases de l'observation par le témoin.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.

1/situation , mesures.

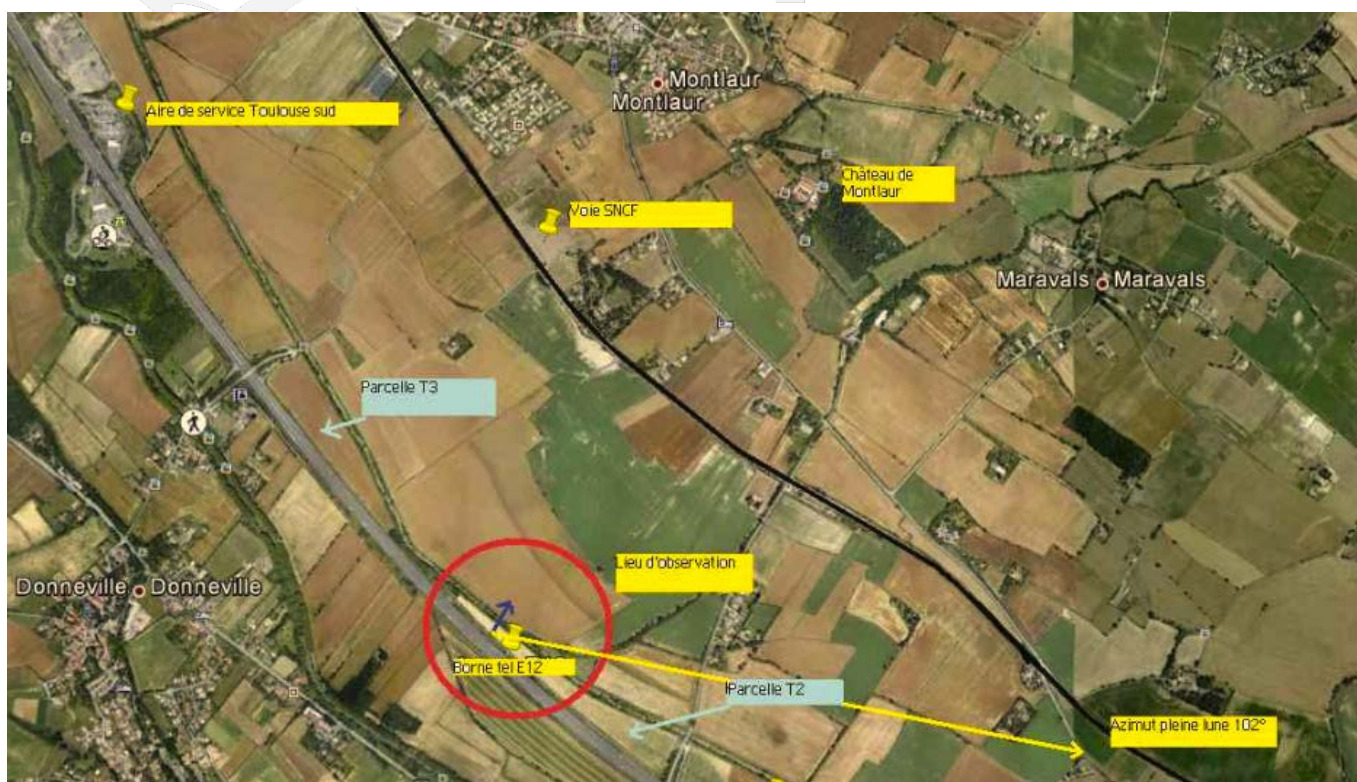
Le 21 janvier 2013 le témoin et l'enquêteur se rendent sur le lieu d'observation au niveau de la borne téléphonique E12 de coordonnées : (43° 28' 14,8'' N ; 1° 33' 54,5'' E) : en fait légèrement à 1 mètre en contrebas dans le champ pour une question de sécurité.

Toute la zone est impraticable par un véhicule autre qu'un tracteur. Le champ a été labouré et semé. Il n'y a aucun bâtiment à la ronde, seul quelques arbustes, l'endroit est très dégagé.

Le témoin mesure à l'inclinomètre la hauteur estimée du phénomène soit 6,5° et l'azimut environ 30°. Ces mesures peuvent être contestées car le témoin roule à 120 km/h et qu'il fait nuit. Si la distance de 20 mètres estimée par le témoin est exacte, le calcul donne des rectangles situés à 4 mètres de haut et de taille 8m x 4,5m.










Lieu d'observation photo panoramique. Niveau borne tel E12 27-01-2013



Situation du lieu d'observation.

2/ Météo , astres.

Heure locale	Néb.	Temps	Visi	Température	Humidité	Humidex	Windchill	Vent (rafales)		Pression	Précip. mm/h
23 h			0.3 km	7.6 °C	94%	7.6	7.3 °C	←	4 km/h (7 km/h)	1026.8 hPa 	aucune
22 h			5 km	8 °C	92%	8	7.8 °C	←	4 km/h (6 km/h)	1027.1 hPa 	aucune
21 h			9 km	8.5 °C	91%	8.5	8.3 °C	↖	4 km/h (6 km/h)	1027.8 hPa 	aucune
20 h			22 km	9 °C	88%	9	9 °C		0 km/h (7 km/h)	1028.3 hPa 	aucune
19 h	7/8		30 km	10.1 °C	84%	10.2	9.3 °C	↖	7 km/h (19 km/h)	1028.8 hPa 	aucune

Météo Toulouse –Blagnac 28 décembre 2012

Le vent est faible, l'humidité est importante. Le témoin précise qu'il y a des petites nappes de brouillard mais pas au moment de l'observation. La visibilité est bonne.

La lune est pleine azimut 102° hauteur 39° magnitude-12,6

Sirius se lève azimut 129° hauteur 14°

Les deux astres sont donc situés en arrière du conducteur qui a un cap 316° NO

3/ organismes et personnes contactées.

Le 23 janvier la gendarmerie de Montgiscard ainsi que la brigade autoroutière de Villefranche de Lauragais contactées par l'enquêteur ne signalent rien d'anormal, aucun accident, aucun témoignage pour la période considérée. De même la société autoroutière ne signale aucun travail dans la zone d'observation.

Les propriétaires des deux parcelles T2 et T3 (cf. carte) également contactés n'ont effectué aucuns travaux dans leur champ le 28 décembre 2012 et n'ont entendu parler de rien. Les mairies de Montgiscard et de Donneville n'ont reçu aucun témoignage particulier.

Aucune festivité sur les trois communes Montlaur, Montgiscard et Donneville ce soir là. La plus proche discothèque située à Escalquens à environ 4,5 km à vol d'oiseau du lieu d'observation n'utilise pas de lasers. Quelques membres du personnel de l'aire de repos « Toulouse sud » interrogés ne sont au courant de rien.

La presse locale n'a produit aucun article pouvant corroborer l'observation du témoin. Une recherche sur internet n'a pas permis de trouver d'autres témoignages.

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Parmi les causes que l'on peut éliminer, on peut citer :

a/ les sky trackers car il n'y a ni fêtes ni discothèques à proximité.

b/ Le travail de nuit d'un tracteur cf. les témoignages des propriétaires des parcelles T2 et T3

c/ Des travaux sur l'autoroute ou un accident.

d/ Des lanternes thaïlandaises. La description du témoin ne correspond pas au vol erratique de ces engins.

f/ Bolides et satellites, aucun signalement.

Parmi les causes peu probables on peut citer :

e/ Un hélicoptère a basse altitude et proche du témoin car ce dernier ne perçoit pas de bruit. Les gendarmeries ne signalent aucun accident.

f/ Un phénomène de réfraction et (ou) de réflexion de la lune sur une nappe de brouillard et (ou) sur les voitures en circulation.

Une cause possible :

L'inclinaison du pare brise (berline Peugeot 406) ou le rétroviseur peuvent expliquer dans un premier temps les deux phares horizontaux et bas vus sur l'avant droit du conducteur. Ceux-ci correspondraient aux phares d'un véhicule suiveur se reflétant dans le pare brise ou le rétroviseur. L'attention du témoin se reportant à sa droite, il aurait pu être doublé par un autocar tout éclairé ou un véhicule d'intervention avec sa rampe de lumières provoquant ainsi ces rectangles lumineux clignotants et amplifiés. Un phénomène d'illusion passagère liée aux lumières du trafic autoroutier et à la fatigue, (le témoin vient de Montpellier), aurait pu accentuer et fausser la perception des reflets.

4- CONCLUSION

La difficulté de ce cas est l'unicité du témoignage dans un environnement pourtant très fréquenté, mais qui ne permet pas de bien cerner le phénomène. La recherche d'autres témoins s'est avérée négative, alors que le phénomène est pourtant assez spectaculaire.

L'observation est très courte et se passe dans une voiture roulant de nuit sur une autoroute très encombrée. Le témoin est sincère et a été impressionné par ce qu'il a vu au point de retourner sur les lieux le lendemain, de se rendre à la gendarmerie de Muret et d'envoyer un courrier au GEIPAN. Son témoignage est relativement précis mais unique.

L'hypothèse de « reflets » alliée à une mauvaise perception ou interprétation semble la plus probable mais ne remet pas en cause la crédibilité du témoin.

Ce cas est classé B : observation probable de reflets de phares sur les vitres de la voiture.

